

Service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV)

**Note d'accompagnement du sujet de langues obligatoire et facultatives, concours A BCPST**

La nouvelle épreuve d'anglais obligatoire et de langues facultatives (allemand, arabe, espagnol, italien, portugais et russe) qui entrera en vigueur à la session du concours commun agro-véto 2015 comportera trois évaluations :

1. Un thème journalistique d'environ 150 mots destiné à vérifier la connaissance réfléchie des deux systèmes linguistiques (lexique, structures grammaticales). Cet exercice comptera pour 6 points.

2. Une question destinée à tester la compréhension d'un ou de deux articles de presse (d'une longueur totale n'excédant pas 500 mots) exprimant un ou plusieurs points de vue.

Ce support aura un ancrage clair dans l'aire linguistique et culturelle des pays de la langue étudiée, afin de tester la compréhension dans toutes ses dimensions (linguistique mais aussi socio-culturelle) et pourra toucher des domaines variés. La longueur indicative de la réponse attendue est de 100 mots. Cet exercice comptera pour 6 points.

3. Une question de production écrite, en lien avec le texte proposé, destinée à évaluer la capacité d'argumentation du candidat. La longueur attendue de cette production écrite est de 200 mots (+ ou - 10%). Cet exercice comptera pour 8 points.

Paris, mars 2014